

**SAC-260410**

**ANNEXE 1**

**Transcription de la 295<sup>e</sup> séance  
de la réunion du  
SÉNAT ACADÉMIQUE  
Le 10 avril 2026**

**Disponible sur le portail :**

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

**Transcription préparée par  
Suzanne Beaulieu  
PRO DOCUMENTS  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



## 1. Ouverture

Avant nos mots, il y avait la rivière, le vent, la mer, un territoire qui portait déjà un héritage, des savoirs transmis autrement à la lumière et au rythme de cette terre et des gens qui l'habitaient. Sur ces terres, nous apprenons, nous partageons et nous bâtissons l'avenir. C'est pourquoi l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18<sup>e</sup> siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Ces mots ne sont pas que des mots. À l'Université de Moncton, la réconciliation s'incarne dans des gestes concrets. Ensembles, nous faisons grandir ces relations. Nous écoutons, nous apprenons, nous agissons parce que sur cette terre avant nos mots, il y avait la rencontre et le partage. Wela'lin, woliwon, merci.

**Président d'assemblée :** Donc pour cette séance, Mehdi Awadi et Janice Comeau seront respectivement scrutateur et scrutatrice. Les personnes excusées : Gabriel Cormier, Madeline Lamboley, Alexandre Robichaud, Lynne LeBlanc et Mireille Demers. L'heure de clôture est fixée à 16 h 30 et vers 15 h au besoin, nous prendrons une pause.

## 2. Constatation de la régularité de la convocation

**Président d'assemblée :** Ça nous amène au point 2, constatation de la régularité de la convocation. Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Bonjour tout le monde, monsieur le président. La convocation a été envoyée le 2 avril, 2026. L'accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion a été donné le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

## 3. Vérification du droit de présence

**Président d'assemblée :** Merci. Le point 3, vérification du droit de présence.

**Secrétaire générale :** Le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

## 4. Correspondance

**Président d'assemblée :** Excellent. Le point 4, la correspondance. Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Alors monsieur le président, nous avons reçu plusieurs correspondances, six correspondances donc je vais tout simplement vous indiquer que l'on a avons reçu une lettre du 7 avril, 2026 adressée au président du Sénat académique de Éric Trudel, président du Conseil de la langue française ayant comme objet « formation linguistique en français et projet de modification du régime pédagogique ». Cette lettre est accompagnée d'une autre lettre qui se trouve datée du 27 mars, 2026 de Normand Doiron pour l'UARD de la formation linguistique ayant comme objet « réponse de l'UARD de la formation linguistique au regard et du projet de modification du régime pédagogique ». Alors c'est la première correspondance. La deuxième, une lettre du 8 avril, 2026 de Emma Raphaël, présidente de la FÉÉCUM au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, ayant comme objet « changements au cadre du diplôme ». Une troisième correspondance, une lettre du 8 avril, 2026 de Amada Said Alaoui, président de la GÉÉÉUMCE au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, ayant comme objet « changements au cadre du diplôme 1<sup>er</sup> cycle ». La quatrième correspondance est une lettre en date du 8 avril de Mathieu Landry, président de l'AÉUMCS au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, ayant comme objet « changements au cadre du diplôme de 1<sup>er</sup> cycle ». Une lettre en date du 8 avril, 2026 de Alexandre Veilleux, président élu de l'Association étudiante de la Faculté des arts, adressée au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, ayant comme objet « changements au cadre du diplôme de 1<sup>er</sup> cycle ». Et enfin, une lettre de Annabelle Clavet en date du 8 avril, présidente de l'AÉSSUM, adressée au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, ayant comme objet « changements au cadre du diplôme de 1<sup>er</sup> cycle ». Toutes ces correspondances sont en lien avec le point 8.3 de l'ordre du jour, monsieur le président.

## 5. Adoption de l'ordre du jour

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup. Nous allons continuer au point 5, l'adoption de l'ordre du jour. Étienne Dako, c'est pour proposer l'adoption?

**Dako :** Oui.

**Président d'assemblée :** Oui, excellent. Merci. Et Hélène Albert, c'est pour appuyer?

**Albert :** Oui.

**Président d'assemblée :** Excellent. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à l'ordre du jour? Il n'y a pas de question sur l'ordre du jour et nous avons une proposition qui est appuyée donc si vous êtes contre l'adoption de l'ordre du jour, levez la main. Je ne vois rien donc c'est adopté à l'unanimité.

## 6. Adoption du procès-verbal SAC-260306

**Président d'assemblée :** Le point 6, l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique du 6 mars, 2026. J'aurais besoin d'une proposition. Proposé par Andrée Roy et appuyé par Mathieu Lang. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires au sujet du procès-verbal? Rien donc c'est parfait. Si vous êtes contre l'adoption du procès-verbal, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

## 7. Affaires découlant du procès-verbal

### 7.1 Autres

**Président d'assemblée :** Le point 7, affaires découlant du procès-verbal. De notre côté, il n'y a rien. Est-ce qu'il y a des éléments à signaler du côté des membres du Sénat? D'accord je ne vois rien.

## 8. Rapport du Comité des règlements

### 8.1 Modification des règlements 12.5 et 30.5 Remise du diplôme

**Président d'assemblée :** Ça nous amène au point 8, le rapport du Comité des règlements, le point 8.1, modification des règlements 12.5 et 30.5 remise du diplôme. Je vais céder la parole à la vice-rectrice adjointe, Mme Dawes.

**Dawes :** Merci. Ce changement concerne le règlement du 1<sup>er</sup> cycle et le règlement pour les cycles supérieurs. La remise des diplômes continue à se faire trois fois par année, mais les collations des grades aujourd'hui il y en a plus que dans le passé, mais toutes les collations ont lieu au printemps donc ça fait le sens de cette modification.

**Président d'assemblée :** Parfait. Monsieur le vice-recteur, vous voulez en faire la proposition?

**VRER :** Oui. J'aimerais faire la proposition suivante monsieur le président : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements 12.5 et 30.5 remise du diplôme.

**Président d'assemblée :** Merci. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Olivier Clarisse. Donc questions ou commentaires? Je ne vois aucune main levée et pour cela, il y a un vote par Forms qui vous sera envoyé dans quelques secondes. On a le résultat du vote : 30 pour 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité.

### 8.2 Modifications au règlement 3 Conditions d'admission (1<sup>er</sup> cycle)

**Président d'assemblée :** On passe au point 8.2, modifications au règlement 3 conditions d'admission (1<sup>er</sup> cycle) et je vais céder la parole à madame la registraire, Stéphanie Wheaton.

**Registraire :** Merci monsieur le président. Aujourd'hui, on vous propose des modifications au règlement 3 portant sur les conditions d'admission puis pour donner un peu l'historique de ce projet de modification, c'est un projet qui découle directement de la stratégie Cap sur l'avenir. D'abord, ce sont des modifications qui visent à rehausser l'une de nos cibles stratégiques qui est de rehausser l'attractivité de l'Université de Moncton puis plus spécifiquement, ça relève de l'action 3.2.1 au plan opérationnel institutionnel qui était de recenser et réduire les entraves au recrutement et à la fluidité des parcours académiques dans nos programmes en commençant par l'examen des préalables et des conditions d'admission. Pour mener cette action-là, la démarche qui a été effectuée a été de faire une recension qui a été menée auprès d'une cinquantaine de personnes qui œuvrent au recrutement, à l'admission, à l'accueil et à l'encadrement des personnes étudiantes sur les trois campus. Nous avons également consulté l'ensemble des facultés et nous avons également tenu compte des recommandations issues du Forum d'échanges intersectorielles et inter campus de novembre 2024 portant sur le recrutement étudiant et nous avons tenu compte des conclusions du rapport du groupe de travail spécial sur le recrutement et la rétention des élèves francophones du Nouveau-Brunswick qui avait été présenté au Sénat académique l'année dernière. Parmi les constats qui ont été évoqués lors de notre recension et de notre consultation, il y avait souvent la question de nos conditions d'admission, plus spécifiquement la moyenne requise pour l'admission. Il a été identifié que notre moyenne générale d'admission pour la plupart de nos programmes au 1<sup>er</sup> cycle qui était de 65 % était justement plus une entrave au recrutement puisque ça donnait l'impression que notre seuil d'admission était très faible alors que ça ne reflétait pas la réalité de la qualité des personnes étudiantes que nous recrutons. Donc en faisant un exercice de voir les moyennes d'admission de nos personnes étudiantes au cours des dernières années, on a pu constater que la moyenne à l'admission est plutôt de 85 % chez nos candidatures donc aujourd'hui, on propose de rehausser la moyenne d'admission générale à 70 %. Nous avons également fait une veille des pratiques dans les autres institutions canadiennes de la région, les institutions francophones et compétitrices, et puis la plupart des institutions demandent une moyenne générale de 70 % pour l'admission. En plus de regarder l'élément de la moyenne d'admission, nous avons également regardé nos conditions d'admission aux programmes spécifiques et ça c'est un élément qu'on va adresser dans un prochain temps avec le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, mais essentiellement, ça été un travail qui a été fait en deux temps ce projet ici. Il y a les modifications réglementaires au niveau des conditions,

mais il y a aussi le projet qui a cheminé pour justement modifier les exigences de certains programmes de 1<sup>er</sup> cycle donc on pourra adresser cet élément-là sous peu. Pour revenir au projet de modification que nous avons sous les mains ici, j'attire votre attention au 3.1, il y a l'élément de la moyenne qui est modifiée. À partir des Articles 3.2 jusqu'à 3.7, ce sont plutôt des changements, une légère réécriture, on modifie le mot « étudiant », on le change avec « personne candidate » et on réorganise certains articles. Et puis finalement, le 3.8 à la fin du règlement, c'est un point qui s'ajoute en lien avec le projet de réforme du cadre des diplômes et puis qu'on propose qu'il soit plutôt mis en œuvre avec l'arrivée de la réforme dans un deuxième temps, mais on l'inclut a règlement à ce moment-ci pour votre considération.

**Président d'assemblée :** Merci.

**VRER :** Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 3 conditions d'admission 1<sup>er</sup> cycle.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Appuyé par Octave Keutiben. Questions ou commentaires sur le règlement?

**Keutiben :** Bonjour monsieur le président. Je pense que je voulais poser une question, mais je vais l'appuyer et puis je poserai ma question.

**Président d'assemblée :** Parfait, on fera d'une pierre deux coups donc allez-y.

**Keutiben :** D'accord. Ma question c'est sur le nouveau point 3.5 où il est écrit « personne candidate non-canadienne ». Il me semble que ce n'est pas assez précis parce que je ne sais pas ce qu'on entend par « non-canadienne » dans ce contexte. J'essaie de comprendre, peut-être c'est la formation qui n'est pas faite au Canada et non l'individu. Je pense qu'il faut apporter une précision parce que par exemple un travailleur temporaire qui est ici et que ses enfants vont au secondaire, il fait une formation canadienne, mais cette personne n'est pas canadienne et si son enfant vient à l'Université de Moncton, je pense qu'il aura fait la formation canadienne. C'est dans ce sens que je pense qu'il faut bien préciser l'aspect « non-canadienne » ici, il s'agit de la formation et non de l'individu, c'est ma compréhension.

**Registraire :** C'est un excellent point. On avait pas modifié la formulation du règlement qui date depuis plusieurs années, mais on peut faire cette modification.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup pour ce commentaire. Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Merci Octave d'avoir appuyé sur ce point, je pense que c'est important de distinguer les individus et la formation. Ma question c'est plutôt sur ici on vote pour l'ensemble des changements ou c'est les changements du règlement 3 sauf le point 3.8 qui est sous-jacent à l'adoption de la \_\_\_ du régime des études?

**Registraire :** On propose tout le règlement sachant que le 3.8 sera mis en vigueur, il y aura un décalage dans la mise en œuvre du 3.8.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Denis Lajoie.

**Lajoie :** Merci. Je propose plutôt de scinder la proposition pour garder le 3.8 à un autre moment.

**Président d'assemblée :** Donc un amendement à la proposition. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Olivier Clarisse. Est-ce qu'il y a des questions sur l'amendement?

**Clarisse :** Monsieur le président si vous permettez?

**Président d'assemblée :** Oui.

**Clarisse :** C'est plus une question de principe qu'une question d'opposition à la proposition du règlement, c'est de mettre la charrue avant les bœufs ici. Je pense qu'il faut adopter d'abord le nouveau régime des études avant d'inscrire ou d'appliquer un règlement. C'est plus pour ça que j'appuie l'amendement ici. Ça veut pas dire pour autant que je suis contre ce règlement, mais c'est d'instaurer un règlement suite à l'adoption ici et pas \_\_\_.

**Président d'assemblée :** Ça serait sous réserve de l'adoption du régime pédagogique. C'est peut-être l'amendement qu'il faudrait proposer?

**Clarisse :** Bien c'est une question de principe parce que quand on met sous réserve, oui on pourrait faire ça, mais je pense qu'une fois qu'on aura adopté le nouveau régime des études, ça sera un vote Forms qui sera très rapide à faire.

**Président d'assemblée :** C'est parfait donc on va voter sur l'amendement donc pour le retrait de cette section-là donc le 3.8. Ça vous va? Ça sera à main levée, il n'y a pas de vote Forms. Si vous êtes contre l'amendement qui est proposé, levez la main. Je ne vois pas d'opposition. Ce qu'on vient de faire c'est d'adopter en bloc le

règlement sauf l'aspect qui touche au 3.8, voilà. Mais il va falloir qu'on vote là-dessus. C'est pas ça M. Lajoie que vous voulez?

**Lajoie** : On vient d'adopter l'amendement.

**Président d'assemblée** : Oui puis maintenant on va voter sur la proposition compte tenu de l'amendement. Vous allez voter dans quelques secondes.

**Lajoie** : Oui exactement.

**Président d'assemblée** : Parfait. C'est qu'on retire tout ce qui touche au 3.8 et là vous allez voter par Forms cette fois-ci si vous avez pas d'autres questions, mais ça sera pas à main levée. D'autres questions? On est revenu à la proposition principale et l'amendement est adopté. Est-ce qu'il y a des questions sur le projet? Ça vous va? Donc là vous allez voter, mais par Forms cette fois-ci et le vote sera envoyé dans quelques secondes. Le résultat du vote : 32 pour 1 contre, c'est adopté à la majorité des voix et on s'entend que le vote c'est compte tenu de l'amendement qui a été adopté.

### 8.3 Réforme du cadre des diplômes – Exigences linguistiques

**Président d'assemblée** : Le point 8.3, réforme du cadre des diplômes – exigences linguistiques. Donc pour ce point, on a d'abord une présentation de la vice-rectrice adjointe qui durera entre 15 et 20 minutes et par la suite, on aura une période de discussion et c'est un point qui est là pour information et non pour décision aujourd'hui. Donc on va lancer la présentation de Mme Dawes.

**Dawes** : Merci. Je vais parler des projets de modification, d'abolition et de création de cours de priorités incompatibles, des cours de mise à niveau en surcharge, ainsi que des stratégies de rétention entre la première et la deuxième année. Alors les projets de modification et d'abolition et de création de cours doivent suivre le processus habituel passé dans toutes les instances et se rendre au Comité des programmes. Du côté du français, on a une proposition d'abolir le 1101 et le 1102 donc les deux cours de mise à niveau et de conserver le 1003 donc 3 crédits de mise à niveau et de faire passer le 1600 au niveau 2000. En même temps, il y a un comité spécial qui étudie la formation linguistique pour le B.A. B.Éd. primaire qui a déjà commencé des rencontres. Du côté d'anglais, on a une série de huit cours tous avec le même titre qui existent depuis 1974 alors il est proposé d'abolir le premier et le dernier de cette série et de modifier le titre des autres cours ainsi que le sigle. Le cours avancé ne sera pas exigé dans aucun des programmes, mais les autres pourraient l'être donc ça donne un total de 15 crédits qui serait possiblement exigé. Il y a deux domaines où les facultés ont identifié des besoins particuliers dans le milieu des affaires pour les programmes en admin et les programmes coops et également pour le milieu hospitalier pour les programmes en science de la santé. On a une proposition de créer des cours pour répondre à des besoins spécifiques dans ces domaines pour mieux préparer l'intégration dans les milieux de stages et de travail. La formation continue a été informée de ces besoins identifiés par les facultés pour développer plus les compétences orales et la formation continue va entamer les discussions avec les membres de l'UARD avec les facultés concernées et dans le cas de la santé avec le Réseau de santé Horizon pour s'assurer que ce qu'on a comme formation permet la réussite du test externe qui est nécessaire pour intégrer le stage notamment dans le programme en nutrition. Pour la formation linguistique en anglais, on a comme exigences de base 0 à 6 crédits et c'est 0 parce que pour la majorité des personnes qui ont fréquenté les écoles du Nouveau-Brunswick, il n'y a pas de cours d'anglais à suivre parce qu'on dépasse le niveau exigé, mais ça peut aller jusqu'à 6 crédits, c'est ça qui est proposé. Pour les programmes exceptionnels que je viens d'évoquer où on cherche à atteindre un niveau spécifique en lien souvent avec des stages, on peut exiger ce niveau lorsque l'atteinte des résultats d'apprentissage le nécessite. Ça peut vouloir dire une condition d'admission particulière et l'offre d'une formation intensive pour atteindre ce niveau de façon plus efficace et de reconnaître cette formation par un micro programme ou un certificat donc ça c'est des pistes à explorer. On parle de la possibilité de créer des cours pour le milieu des affaires, le milieu de santé. Ça peut être des options où ça pourrait être exigé dans certains programmes spécifiques. Il y a également la possibilité de créer une mineure et le B.A.A. avec le nouveau modèle permet de choisir une mineure hors faculté. Du côté du français comme exigence, on propose 6 à 9 crédits. Ça voudrait dire 3 crédits de mise à niveau plus le 1500-1600 qui passerait au niveau 2000. Cette proposition d'abolir la version de 6 crédits de mise à niveau et de conserver la version 3 crédits, c'est dans une perspective de réduire la taille des groupes et d'offrir un encadrement plus personnalisé. Si on regarde le tableau, en 2025 on avait 51 groupes donc on aurait le même nombre de groupes, mais on aurait un seul cours au lieu des trois qui sont offerts actuellement donc ça permet de réduire la taille des groupes. Actuellement entre le premier cours et le deuxième, on perd à peu près le quart des inscriptions. Les personnes dans cette catégorie le taux d'abandon c'est 28 % donc c'est à peu près le double que pour les autres groupes. Alors si on veut respecter un total de 12 crédits pour le français et l'anglais, il y a différentes combinaisons qui sont possibles, on pourrait avoir 9 crédits de français et 3 crédits d'anglais maximum ou si on avait seulement 6 crédits de français, on pourrait avoir 3 ou 6 crédits d'anglais pour un total de 12. L'anglais et le français ne sont pas les seules exigences, on a aussi l'OFG-1, l'initiation, qui ajoute 3 crédits qui n'existait pas avant la dernière réforme et dans la catégorie pensée critique et analytique, il y a aussi la possibilité d'ajouter des cours de langue, mais plus on a de cours de langue, moins on a de place pour les autres disciplines comme les maths ou la philo. Dans les commentaires que j'ai reçus jusqu'à date, on a des personnes qui poussent pour avoir plus de formation linguistique, il y en a qui voudraient accorder plus d'importance à la formation générale et il y en a d'autres qui veulent mettre l'accent sur le programme qu'on a choisi quand on a décidé de venir à l'université. Donc ce sont des priorités incompatibles si on veut respecter le total de 120 crédits. Dans le modèle

pour le B.A.A. qui est proposé, à gauche on a la formation linguistique de 12 crédits. Ce ne sont pas les seules exigences, on a aussi des exigences en économie, en maths et en stats et on a l'OFG-1. Alors si on veut augmenter le nombre de cours de langue, il faut voir où on peut réduire. Est-ce qu'on peut couper les maths ou les stats, est-ce qu'on peut enlever l'OFG-1? Si on regarde à droite dans le tableau en haut, il y a un seul cours au choix pour les personnes qui ont une spécialisation et une mineure. Est-ce qu'on va enlever ce seul cours au choix afin d'avoir plus de cours de langue? Si on est dans la catégorie en bas du tableau où on a pas de spécialisation, mais on choisit une majeure, déjà il y a aucun cours au choix dans ce parcours. Donc si on va augmenter la formation linguistique, est-ce qu'on va réduire la discipline, est-ce qu'on va enlever un cours de stats ou comment est-ce qu'on va gérer ça? Ça vous donne un peu l'idée à quel point c'est serré et difficile de faire ce genre de choix. Ce qui arrive dans certains cas avec nos pratiques dans le passé où on a pas bien évalué la place pour mettre tous ces cours qu'on exige, on a un débordement des cours de mise à niveau, des cours connexes, des OFG et on a un diplôme où il y a aucun cours 4000. Ça ressemble essentiellement à un dédoublement de la première année avec un bacc de trois ans donc ce n'est pas un bacc de 120 crédits, ce n'est pas conforme aux normes canadiennes. Dans certains cas, on va exiger des crédits en plus du total officiel qui est publié au répertoire. Quand on regarde la charge à la première session de la première année quand on essaie de faire l'intégration et la transition vers les études universitaires, on a un grand nombre de personnes qui ont des surcharges avec six ou sept cours par session. Alors si on compare avec les universités des Maritimes où la moyenne c'est 2 % qui ont une charge comme ça, nous on est bien au-delà des normes et ça se voit à travers tous les campus et les différentes facultés. Dans la grande majorité des universités, les cours en surcharge sont interdits pour les première année et Moncton en bas du tableau se trouve vraiment à l'écart de ces bonnes pratiques. Dans les années subséquentes, on a typiquement une moyenne minimale. Pour faire des surcharges, ça prend une permission spéciale. Ce n'est pas pour les personnes avec des difficultés académiques, les personnes les plus faibles ne suivent pas des cours en surcharge. Dans le programme de nutrition où on a déjà un total très élevé qu'on demande 158 crédits, dans la réalité la grande majorité des personnes doivent obtenir plus de crédits. On regarde la colonne à gauche avec 170 ou 174 crédits, ça c'est bien au-delà du total qui est approuvé. Alors pourquoi est-ce qu'il y a autant de cours en plus? Si on regarde au milieu du tableau, on voit les crédits non-comptabilisés en anglais, en français et parfois même en mathématiques quand on fait le transfert du DSS et on a pas d'exemption et on doit suivre en plus le cours de comptabilité. Alors le total de crédits non-comptabilisés est très élevé pour les personnes en haut du tableau qui sont également les personnes avec les moyennes les plus faibles qui vont avoir tendance à échouer, avoir de mauvais résultats et devoir reprendre plus de cours donc ça crée un cycle où on a des surcharges très lourdes et ça on le voit dans plusieurs programmes. Pour nutrition, l'impact sur les personnes étudiantes c'est que c'est la minorité qui ont une charge normale et pour les autres, la durée des études se prolonge, il y a plus de frais à payer et la diplomation est retardée. Alors pour revenir à nos 12 crédits de français avec le taux d'abandon de 28 %, c'est presque le double du taux pour les autres groupes parce qu'il y a une corrélation entre le niveau de français et la moyenne générale des personnes étudiantes. Nous avons un programme rebondir pour aider les personnes en difficulté académique après le coup quand ces personnes ont déjà vécu des échecs et des difficultés. Dans les autres universités, on voit une approche plus proactive où on va offrir un encadrement personnalisé avant de tomber en difficulté et on va cibler les personnes les plus faibles donc on pourrait les identifier avec le test de classement avec la moyenne scolaire et avec l'admission la majeure non déterminée qui indique également la nécessité de plus d'encadrement pour les personnes qui ne savent pas dans quel programme elles veulent s'orienter. Cette approche s'aligne avec ce que l'UARD en formation linguistique propose d'avoir un encadrement plus individualisé d'avoir des groupes de petite taille. Dans cette approche, on fait appel à des services que l'université offre déjà comme le tutorat, le mentorat ou dans le cas de personnes autochtones, les aînés en résidence. Avec cette approche qu'on voit dans les autres universités comme à Dalhousie ou à UQAM à Chicoutimi, ça se voit à St. Boniface ou dans de grandes universités comme Montréal et Toronto, on a une approche qui est l'inverse de ce que nous faisons actuellement, on a une charge réduite. On se concentre sur les compétences de base comme le français, l'anglais et les mathématiques et on a pas une charge de six ou sept cours, ce n'est pas l'approche qu'on voit dans les autres universités. Je vais m'arrêter là. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup Mme Dawes. Nous allons lancer la discussion sur cette question-là. Je vous rappelle c'est pour information donc c'est une première lecture. Nous allons tout au plus prendre 45 minutes si c'est nécessaire donc je vais commencer par Éric Trudel.

**Trudel :** Merci monsieur le président. J'aimerais ici prendre le temps de relever certains points concernant ce projet de modification aux exigences linguistiques en rappelant la position du Conseil de la langue française qui s'aligne sur celles de l'UARD de la formation linguistique comme vous avez pu en prendre connaissance dans la lettre qui a été acheminée par le CLF à la correspondance. L'opposition principalement c'est de maintenir les exigences actuelles de 6 crédits obligatoires et jusqu'à 6 crédits de mise à niveau. Qu'est-ce qui motive cette position bien c'est les besoins criants des personnes étudiantes. On constate sur le terrain nous qui sommes profs de langue donc membres de l'UARD de la formation linguistique en français, on constate année après année sur le terrain quels sont les problèmes, quelles sont les difficultés, par exemple difficultés à identifier des éléments tout simples de la phrase, faire l'analyse de phrase, d'identifier un sujet, un complément. Et également, on constate année après année des difficultés par rapport aux connaissances nécessaires à la rédaction d'un texte en français standardisé. Donc à l'entrée à l'université parce qu'on enseigne aux première année en générale alors constate qu'il y a des difficultés notables et récurrentes à l'entrée à l'université. Ces difficultés sont documentées avant même l'entrée à l'université. On le constate dans les niveaux de réussite au test pour ce qui est des niveaux en lecture en 8<sup>ème</sup> et en 10<sup>ème</sup> année. Au TCLE, le test de compétences en lecture et en écriture que doivent faire les finissants et finissantes de 12<sup>ème</sup> année, certes le taux de réussite est bon sauf que

l'aspect formel de la langue est évalué qu'à 10 %. Alors dire que même si à 65 % des élèves de 12<sup>ième</sup> année qui terminent ont donc 65 %, ça signifie pas qu'ils n'ont pas besoin de mise à niveau. J'aimerais ici insister sur le fait que les compétences langagières à maîtrise à l'université c'est des vecteurs de réussite dans les études et dans la carrière et la recherche l'a bien montré. La langue c'est pas comme on peut le laisser entendre parfois une discipline juxtaposée à d'autres disciplines, c'est transversal aux disciplines. La langue c'est un vecteur qui nous permet de nous approprier les connaissances, l'écriture nous permet de rendre compte de ses connaissances disciplinaires dans toutes les matières, ça nous donne les construits donc c'est pas une spécialisation donc c'est transversal. C'est pas juste un outil de communication conformément jugé populaire, c'est constitutif de l'apprentissage. J'aimerais souligner le fait que réduire la formation linguistique c'est contre institutionnel que l'université a une fonction de transmettre et de dynamiser la langue française au Nouveau-Brunswick et je rappelle aussi que du point de vue du CLF, le CLF a tenu des journées de réflexion sur la langue en 2022 et le rapport qui en a découlé en 2023 disait que l'esprit des recommandations va dans le sens d'une amélioration des compétences langagières des membres des comités universitaires par extension, les compétences langagières des étudiantes et étudiants. Quelques commentaires plus spécifiques sur le projet lui-même, abolir les cours FRAN1101-1102 et inclure tous les étudiantes et étudiants dans le FRAN1003 c'est pas si simple que ça. On voit sur le terrain que les niveaux de difficulté sont très divers donc juste un rappel ici qu'au test de classement ceux qui sont dirigés vers le 1101 sont très faibles, ça veut dire 51 % et moins ou à peu près de réussite au test de classement et dans les trois, ce sont des individus qui sont considérés faibles. Donc une mise à niveau en mixant tous les niveaux de difficulté ça pose des problèmes, c'est des groupes à plusieurs vitesses donc c'est problématique au point de vue pédagogique. On dit aussi que le 1101 et le 1102, les contenus du 1101-1102 sont les mêmes qu'on trouve dans le 1003. Sur papier c'est vrai, mais il y a des éléments qu'en 1101 on voit pas, en 1003 on va plus vite, plusieurs surfaces, c'est quand même un cours de 3 crédits. On voit plus de nécessité sur certains aspects selon les besoins. J'aimerais aussi soulever le point suivant qu'on trouve à la page 2 puis qui a été abordé dans la présentation. On dit que les personnes étudiantes qui doivent suivre 12 crédits sont celles qui ont le plus de difficultés académiques. On dit aussi que le taux d'abandon \_\_\_ qui doivent obtenir 12 crédits de FRAN est de 28 %. Selon moi, ceci ne cause pas cela nécessairement. S'il y a difficultés académiques ou des impacts sur une moyenne faible ou encore abandon des études, c'est parce que justement les compétences langagières sont pas suffisamment maîtrisées parce qu'elles sont transversales et essentielles à la réussite aux études. J'ai presque terminé, merci beaucoup de prendre la parole autant. Pour ce qui est des ressources dans la proposition, on suggère une main-d'œuvre d'utilisation des ressources. Je pose la question ici comme quoi et si donc on a un seul cours de mise à niveau de 3 crédits en utilisant les mêmes ressources, quel garantit on peut offrir aux profs de langue en matière des ressources pour gérer une clientèle aux difficultés hétérogènes. Un dernier point, faire passer le test de classement ça été abordé lors de la présentation, faire passer le test de classement de 1500 dans le cours de communication orale, ça pose des problèmes pédagogiques et des problèmes logistiques. Faire passer le test de classement dans le 1500, ça veut dire qu'on peut pas évaluer les compétences langagières pour les travaux à l'oral et à l'écrit des étudiantes et étudiants parce qu'on les a pas encore classés. Et d'un point de vue logistique, il faudrait offrir essentiellement les cours de FRAN1500 ce qui peut poser des problèmes de ressources professorales notamment. En somme pour terminer, je recommande que les experts et expertes en langue de l'UARD de la formation linguistique soient davantage écoutés et consultés. Merci beaucoup monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Trudel. On va passer à Mona Luiza Ungureanu.

**Ungureanu :** Merci beaucoup monsieur le président et merci à M. Trudel. Je vais possiblement essayer \_\_\_ beaucoup des propos qui ont été faits par M. Trudel car ce sont les mêmes \_\_\_ dans le cas de l'anglais. La langue est un outil de communication, ce n'est pas une matière à part \_\_\_ a exprimé ce qui est vraiment important de comprendre que même si l'anglais n'est pas la langue d'enseignement à notre université, nos étudiants auront besoin de l'anglais pendant leur stage et très souvent pendant le programme et non pas juste pour le marché du travail. Cela est vraiment évident dans une province bilingue. D'un côté, j'aimerais aussi exprimer la position de notre UARD. On aimerait beaucoup que les autres UARD, les unités académiques nous consultent quand ils font des changements dans la prise de décision concernant les cours d'anglais. \_\_\_ il vient d'avoir des changements dans votre programme. Il me semble important que les UARD soient premièrement informés de ce qu'on inclut. Très souvent je pense qu'il y a des prises de décision sans les informations suffisantes et ça nous ferait vraiment plaisir de pouvoir conseiller les UARD dans quelle direction aller. On a aussi beaucoup parlé de l'augmentation du niveau de l'anglais. J'aimerais vraiment amener le point qu'au moment où on est, le niveau 1022 est un niveau vraiment très bas. C'est un niveau auquel une personne ne pourrait pas travailler dans un environnement professionnel. On pourrait écrire une défense complète, mais avec beaucoup de fautes grammaticales et pas dans le standard de langue. Alors l'augmentation du 1022 c'est vraiment pas une augmentation linguistique du côté de langue. D'un autre côté, c'est vraiment important de penser à nos étudiants. Ça veut pas dire que si on a la possibilité d'avoir des mineures et des majeures, on ne peut pas inclure les cours de langue. On peut les continuer, mais d'une manière en sachant que ces cours sont essentiels pour que les étudiants puissent faire de la recherche dans leur domaine et qu'ils puissent avoir des communications pendant leur stage. Même dans les programmes on a pas nécessairement inclus dans les programmes qui ont besoin de l'anglais pendant leur stage, il y a plusieurs que c'est mentionné. De l'autre côté quand on parle d'inclure des cours spécifiques au programme, disons l'anglais des affaires, anglais pour les sciences de la santé, c'est important de comprendre que pour se rendre au point où on veut avoir des cours spécialisés, il faut quand même avoir la base. On ne peut pas prendre un cours de statistiques sans avoir appris à conter, c'est vraiment des opérations de base additions et divisions. On ne peut pas dire aux étudiants venez, vous allez apprendre l'anglais. Pour se rendre à ce niveau-là, c'est nécessaire d'avoir encore les bases. Et

comme dernier point, j'aimerais vraiment vous rappeler que la situation de la \_\_\_\_ dans l'environnement n'est pas la même pour nos étudiants qui viennent de l'international et pour les étudiants des campus du nord. Nous habitons dans des communautés où l'anglais n'est pas présent dans la vie de tous les jours et nos étudiants de l'international dépendant des pays, viennent avec un niveau très faible de l'anglais et ils auront donc très peu de chance de bien réussir dans leur stage, de pouvoir lire leur manuel en ingénierie de la deuxième et troisième année sont en anglais. Leurs compétences langagières qui vont directement influencer leur réussite académique. On vous demande de s'il-vous-plait ne pas prendre des décisions si vite et peut-être sans directement consulter notre UARD. Je vous remercie pour votre attention.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Je vais céder la parole à Hélène Albert.

**Albert :** Merci. Moi je dirais que dans toute cette question-là nonobstant le moyen qu'on va choisir, il y a comme une question fondamentale qui m'apparaît essentielle. Notre mission dit acadienne et de langue française. En partant, ça met un tab sur ce qu'on est, ce qu'on vise, ce à quoi on aspire. Il faut aussi voir qu'au-delà de l'évaluation des capacités langagières des étudiants à travers les cours obligatoires de français qu'il y en est 3, 6, 9, 12, 15, 22, on continue d'évaluer toute la formation durant les capacités langagières des étudiants notamment à l'écrit dans leur cadre de leurs travaux. Moi en tout cas de mon point de vue puis de mon expérience en fait puis de celle de beaucoup de mes collègues, on a constaté que même jusqu'à la fin de leur parcours en quatrième et quatrième année alors qu'on s'attend ou qu'elles ont en principe ces étudiantes-là et ces étudiants-là réussi les cours de formation exigés, plusieurs d'entre eux et d'entre elles perdent les 10 % maximum qu'on peut attribuer dans l'évaluation d'un travail écrit à l'Université de Moncton. S'ajoute à cette question-là le nouveau débat ou le nouveau défi associé à l'intelligence artificielle où on assiste maintenant quand on continue d'essayer de faire des travaux universitaires, à des remises de travaux qui sont mais d'un français impeccable, d'un français vraiment extraordinaire de loin mieux écrit souvent que ce que moi en tout cas je pourrais écrire ou imaginer pouvoir écrire sans l'aide de l'IA, ce à quoi je me refuse vraiment parce que pour moi c'est une autre question éthique. On a à la fois si on se sert pas de l'IA les défis d'être capable d'écrire, si on se sert de l'IA bien là on écrit comme des champions olympiques en langue française. Donc pour moi ce qui est important dans toute cette question-là puis c'est peut-être pas aujourd'hui qu'on va régler ça, j'accepte que c'est une première lecture qu'on fait puis je me dis qu'on aura à y réfléchir bien pour faire les bonnes décisions, mais ce qui est important c'est la fin. C'est que nos étudiantes et nos étudiants à la fin de leur parcours universitaire soient non seulement capables d'écrire le français correctement puis indépendamment puis ça c'est très important, de leur accent. La couleur des accents c'est beau, c'est riche, ça donne de la couleur c'est merveilleux puis ça c'est important, mais dans l'écriture quand on sait bien écrire on est confiant puis quand on est confiant on est fier puis quand on est fier, hein, on est Acadien puis de langue française puis on vient de l'Université de Moncton. Ça fait que pour moi, l'idée c'est indépendamment de nos positions respectives sur ce débat-là, est-ce qu'on peut pas garder le cap sur la volonté de trouver des stratégies pour former des gens qui sont fiers de leur langue puis qui sont confiants dans leur langue puis qui font en fait honneur à notre université parce que leur alma mater ils s'en seront fiers parce qu'on aura contribué à cette fierté-là. En tout cas, c'est là où j'en suis moi dans cette question-là. J'ai pas de position arrêtée sur la stratégie ou les moyens d'y arriver, mais clairement je suis pas certaine que ce qu'on fait présentement ça marche comme on voudrait que ça marche puis je suis pas certaine non plus qu'est-ce qu'on propose va nous donner des meilleurs résultats. Voilà, merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup Mme Albert. Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Merci monsieur le président. Comme on est en cours de la réflexion, je me permets un commentaire qui va me rendre hautement impopulaire au point de tous, mais c'est pas grave, je vais l'assumer. C'est pour pousser la réflexion, pas forcément que j'ai pas ou non, mais c'est ici. Je pense qu'on a un problème plus large que ça soit au niveau des cours de langue ou au niveau des autres cours si on parle des cours de mise à niveau. Des cours de mise à niveau qui sont de niveau préuniversitaire, on les compte comme des cours universitaires et donc c'est un petit peu ça le défi qu'on a ici de dire il faut réduire le nombre de crédits de mise à niveau pour permettre d'avoir vraiment des cours universitaires. J'ai bien aimé le commentaire ou la proposition de faire des stages intensifs de langue en anglais ou des micros programmes, mais on peut se demander si justement si on veut favoriser la réussite étudiante si on était capable d'identifier en un mot les étudiants qui arrivent à l'Université de Moncton et de savoir qu'ils ont des faiblesses en français, est-ce qu'on peut faire passer le test un petit peu en amont juste au niveau de l'admission ou juste après l'admission, leur proposer des stages intensifs l'été ou des cours de langue ici pour les mettre à niveau, là je pense que ça ferait une différence parce que effectivement, c'est peut-être une corrélation entre le faible niveau de la langue et le taux d'échec et d'abandon, mais comme disait M. Trudel, c'est lié au fait que si on se débrouille pas bien dans les cours de langue, on aura aussi des problèmes de compréhension dans les autres cours qui utilisent la langue française comme véhicule. C'est un petit peu cette réflexion-là et je comprends l'importance de ne pas surcharger le crédit et de faire le financier des personnes étudiantes, mais il y a cette réflexion-là de dire est-ce qu'on peut faire différemment mettant ça sur la table où on le débat et de voir comment on pourrait aboutir à une amélioration des compétences langagières que ce soit en français, en anglais ou en sciences pour les points de mise à niveau.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Clarisse. Andrée Roy.

**Roy, A. :** Merci. Je vais continuer sur l'idée de la sénatrice Albert. Il faut garder nos personnes étudiantes comme telles dans le centre de nos discussions et de voir à ce qu'elles ont besoin présentement, mais aussi dans le futur pour leur carrière. Il faut aussi se comparer avec nos autres institutions qui sont similaires à nous

et voir si comme tel on offre plus ou moins de cours de langue comme tels. Je suis pas certaine et je suis vraiment pas convaincue que même si on offrirait 20 crédits de français que nos personnes étudiantes seraient mieux outillées à la fin de leur bacc pour s'en aller sur le marché du travail. Présentement, nous utilisons aussi des outils comme Antidote et l'intelligence artificielle pour faire comme tel des travaux et qu'on le veule ou qu'on ne le veulent pas, nos personnes étudiantes sont bien au courant de ces outils-là et sont outillées pour les utiliser. Maintenant c'est à nous comme tels à s'assurer qu'ils sachent comment les outiller aussi. Pour résumer, je suis pas convaincue que ajouter plus de cours de français va faire nécessairement l'affaire et je vais me permettre de faire une remarque. On a tous appris à parler avant d'écrire et de lire et je crois que pour l'anglais, c'est peut-être aussi la meilleure chose qu'on montre à nos étudiantes et étudiants de pouvoir le parler et après ça, ils vont pouvoir le lire et l'écrire, mais je ne suis certainement pas professeure de langue, je vais laisser ça à mes collègues, mais juste de mon point de vue, il faudra regarder le nombre maximum de cours de langue à offrir à nos personnes étudiantes. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup Mme Roy. Je cède la parole à Ophélie Chiasson.

**Chiasson :** Merci beaucoup monsieur le président. Je tiens aussi à remercier madame la sénatrice Roy pour ses bons commentaires. J'aimerais ajouter une différente perspective qu'on a pas beaucoup entendu jusqu'à date. On l'a mentionné un petit peu, mais le but de ce projet, de cet excellent projet de Mme Dawes, c'est d'éviter la surcharge. Quand on surcharge des personnes étudiantes, elles ne se rendront pas à la fin de leur parcours, on perd des gens. Oui les abandons à cause de quatre cours de français ça existe, on en a beaucoup entendu parler si je peux parler de mon côté à la FÉÉCUM, mais aussi mon côté en tant que étudiante dans la vie de tous les jours, j'en ai entendu. Je mets encore de l'importance sur les cours de français, on est pas à ce questionnement, par contre si on se permet de lire des lettres aujourd'hui bien j'aimerais ça vous lire un passage de la correspondance de la FÉÉCUM. « À première vue, la diminution du nombre de crédits consacrés aux cours de mise à niveau en anglais et en français à la faveur de cours au choix beaucoup plus tôt dans les programmes est probablement le changement qui sera le plus apprécié de la population étudiante, l'uniformisation des critères de la majeure mineure concentration et l'ajout des cheminements réguliers et de distinction semble un bon moyen de mettre en valeur tant l'offre de cours que les efforts des personnes diplômées ». Aussi j'aimerais mentionner que je comprends pas pourquoi on aurait mentionné le fait de prendre des décisions trop rapidement. C'est pas une décision qui a été prise hier, c'est un projet qui est en cours depuis plusieurs mois déjà si je ne me trompe pas, on a tous été consultés là-dessus à plusieurs reprises. Moi je ne peux que féliciter Mme Dawes pour cet excellent projet et je pense que ça va juste nous rapprocher dans la norme en fait parce qu'à l'Université de Moncton, on est connu pour pas faire les choses de la même façon que tout le monde évidemment, mais là je pense que c'est vraiment un projet qui va nous remettre dans le droit chemin. Merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup Ophélie. Je vais céder la parole à Étienne Belanger.

**Belanger :** Merci beaucoup monsieur le président. Moi j'aimerais juste porter à l'attention du Sénat le vocabulaire et la terminologie utilisés par rapport à ces politiques ici. On entend souvent on parle de la langue, on est en milieu minoritaire. Je pense que ça été mentionné à plusieurs reprises le français on veut créer une fierté au niveau de la langue, mais on utilise dans la politique à plusieurs endroits comme un niveau faible ou des choses comme ça qui a tendance à diminuer ou rendre négative si vous voulez la langue à ce niveau-là. Fait que juste porter à votre attention de faire attention à la terminologie qu'on utilise et aussi, on parle beaucoup des personnes étudiantes ici, la responsabilité sur les personnes étudiantes à suivre des cours à avoir des répercussions peut-être comme la sénatrice Chiasson vient de mentionner, peut-être des répercussions sur leur parcours, mais j'aimerais quand même adresser l'autre côté : quelles sont les attentes qu'on aura envers nos personnes professeures dans le futur vis-à-vis l'application de cette politique ici un peu pour faire écho aux commentaires de la sénatrice Roy dans le sens que tous les étudiants sont outillés pour utiliser les outils, mais est-ce que les professeurs également sont outillés à outiller les personnes étudiantes au fil de leur parcours et non seulement ça sera la responsabilité des cours de français et d'anglais, mais que ça devienne une responsabilité institutionnelle parce que si on veut se lancer là-dedans, je crois que c'est l'effort de tout le monde qui mériterait la réflexion.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Je vais redonner la parole à Mona Luiza Ungureanu.

**Ungureanu :** Merci monsieur le président. J'avais pas eu la chance de faire un point, ça reviendra en tant que réponse. Les cours de langue visent en plus de juste la grammaire et la forme, c'est aussi beaucoup en français et en anglais les cours de rédaction visent aussi beaucoup la pensée critique, la lecture critique et aussi l'expression. Ce sont des choses que l'IA vont pas aider à faire. L'IA peut faire en sorte que la phrase soit bien formulée, mais nous comme professeurs on se rendrait vite compte pensé et écrit par l'IA il y a certaines parties qui manquent. Le côté logique, la compréhension de ce qu'on lit, la compréhension des propos plus complexes, ce sont des outils qu'on peut vraiment acquérir dans les cours de langue et je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Étienne en disant quelle est la responsabilité des professeurs en demandant d'enseigner davantage des cours de cette manière qu'on démontre notre responsabilité. On veut vraiment s'assurer que les nos étudiants aient les outils le plus tôt possible pour que ça contrevienne pas dans leur \_\_\_ plus tard. Il y a peut-être, je suis pas certaine si j'ai bien compris, elle voudrait peut-être que les professeurs dans les autres UARD interviennent aussi pour enseigner plus dans les outils langagiers, il faut comprendre qu'il y a eu des discussions à ce niveau-là. Les autres professeurs n'ont pas une spécialisation en enseignement de langue et c'est très difficile de demander à des professeurs qui sont en sciences ou autre de se pencher sur l'enseignement de la

langue et de l'expression écrite. C'est pas leur spécialisation et je pense qu'on peut leur demander de donner un certain niveau d'aide, mais pas plus que ça. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec moi, je vous en prie de me corriger là-dessus.

**Président d'assemblée :** Merci. Denis Lajoie.

**Lajoie :** Merci monsieur le président. J'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs personnes dans la communauté universitaire, surtout les profs, par rapport à des enjeux ici. En réaction des commentaires d'une autre sénatrice, le sentiment que l'on a été consulté n'est pas certainement partagé par tout le monde tant que ça. Je le mentionne pas nécessairement comme une critique personnellement, mais en moins le sentiment d'avoir été mis devant des faits accomplis est quelque chose qu'on va partager puis je pensais ça valait la peine de le transmettre. Par ailleurs quand je parle entre autres aux personnes qui sont dans les UARD d'anglais et de français, il me semble qu'elles et ils ont des idées qui pourraient faire des compromis et qui pourraient fonctionner dans ce projet ici, mais ils ont besoin du temps et d'une plateforme pour y penser et je suis pas certain que ce temps-là et cette plateforme-là ont été offerts. J'aurais tendance à proposer qu'un comité soit mis en place chapeauté par Mme Dawes pour réfléchir à de tels enjeux pour réfléchir à tout ça. Le Comité des règlements je ne pense pas ne serait à lui seul assuré une réorganisation académique de l'ampleur qui est envisagée ici.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Lajoie. Micheline Gleixner.

**Gleixner :** Monsieur le président merci. J'appuie la proposition du sénateur Lajoie. Je crois également que ce comité devrait entreprendre une étude des compétences linguistiques actuelles de nos personnes étudiantes lorsqu'elles entendent leurs études au postsecondaire. Je pense qu'un test à choix multiples qui encourage peut-être un certain niveau de tricherie n'est pas la méthode d'une évaluation proprement dite des compétences de nos personnes étudiantes et que si on veut diminuer ou modifier nos programmes et nos exigences linguistiques, elles devraient être fondées sur des faits et sur les compétences réelles de nos étudiants qui rentrent aux études. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour ces commentaires. Claudine Auger.

**Auger :** Bonjour. Étant en anglais au campus de Shippagan, je peux confirmer que la consultation n'a pas été faite avec tout le monde comme vous semblez dire longtemps passé. On aurait beaucoup aimé mettre sur la table plusieurs solutions comme le sénateur Lajoie le mentionne alors je trouve que c'est une excellente idée. D'au moins ce serait de nous réunir tous ensemble et essayer de trouver des solutions parce qu'on en a des solutions. Puis je suis d'accord avec le sénateur Clarisse aussi par rapport à on aurait eu un moment avant la rentrée de nos étudiants donc il y a plusieurs choses à faire à la rentrée de nos étudiants en première année. Donc il y aurait beaucoup de choses à faire là aussi donc ça serait une belle idée de s'asseoir tous ensemble pour trouver des solutions aussi. Je voudrais juste mentionner un petit peu, Mona Luiza a parlé des cours au niveau 1022. Juste pour un peu aborder en ce sens, si quelqu'un se classe en 1012 qui est le plus bas niveau où il y a 6 crédits à faire qui est dans la majorité en fin de compte des programmes, ça veut dire que cette personne-là se classe en 1021, 1021 maintenant appelé 2021 est un cours en fait qui s'appelle « Basic English » très très de base où les phrases ne sont même pas articulées proprement. Donc je voulais seulement dire que comme on a mentionné, idéalement les UARD, les personnes qui regardent à l'anglais dans plusieurs programmes pourraient nous consulter pour savoir qu'est-ce qu'on fait vraiment dans ces cours-là puis vraiment pouvoir dire oh ok, 1021 c'est extrêmement bas. On donne un diplôme, on a quand même un devoir de dire et bien, cette personne-là oui a eu deux cours d'anglais, mais est-ce que c'est en anglais que la personne pourra se trouver un emploi ou pas, pourra être compétitive dans ce monde bilingue. Alors voilà, c'était juste mes petits ajouts de commentaires, mais je suis très en accord avec M. Trudel et la sénatrice Ungureau. Je veux mentionner que je comprends que la surcharge des cours est vraiment terrible pour certains étudiants et ça je suis très d'accord qu'il faut trouver des solutions pour être trop surchargé. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Mathieu Lang.

**Lang :** De l'expérience que j'ai au Sénat, il y a deux sujets qui soulèvent les passions quand on parle de langue puis quand on parle d'éducation puis là bien comme doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, je vais peut-être ouvrir un grand palmier. Vous avez déjà annoncé, monsieur le président, que la période de commentaires ou de questions va s'arrêter dans 15 minutes, mais je vais quand même parler un peu d'éducation si vous me permettez et peut-être aussi de hausser notre regard à 40 000 pieds en regardant l'ensemble de l'écosystème. J'ai parlé il y a un an avec les collègues de l'édipée de Poitiers quand on s'est rendu. J'avais un collègue didacticien qui parlait avec ses homologues à Poitiers aussi, c'est pas le portrait de la France, mais au moins à Poitiers, les compétences langagières posent des défis dans la formation enseignante et on partageait les défis qu'éprouvaient les personnes étudiantes françaises ou canadiennes ou qui étudiaient à l'Université de Moncton à tous de moins, on constatait les défis qui se ressemblaient beaucoup que ce soit en français ou dans d'autres langues. On peut pas perdre de vue ce contexte local et mondial. Il faut pas perdre de vue non plus le contexte compétitif entre les institutions. Je suis sensible à mes collègues de Shippagan. Venant du nord-ouest, je comprends la question de l'anglais et la maîtrise de la langue anglaise, mais quand je regarde ce que nous on a à faire à la Faculté des sciences de l'éducation pour former des personnes enseignantes puis quand je me compare à mes collègues de UNB, St-Thomas et du reste de l'Atlantique sauf mes collègues de l'Université Sainte-Anne, eux ont pas à se soucier des compétences linguistiques d'une autre langue que l'anglais. Ils n'ont

pas à se soucier des compétences linguistiques en français. Il y a des cours pour ceux qui sont en immersion un peu plus, sinon c'est des cours au choix qui peuvent se donner une couleur qu'ils sont capables de comprendre un peu mieux le français puis souvent typiquement c'est des étudiants francophones qui vont prendre ces cours-là, mais dans l'esprit de devenir enseignants. Donc il y a ça. Le contexte du Nouveau-Brunswick fait que nous en éducation on met beaucoup d'accent sur des cours d'inclusion par rapport à UNB par rapport à St-Thomas par exemple ce qui fait qu'on a une pression de toute part de former plus dans plus de domaines. Il y a toujours bien juste quatre ou cinq ans, il y a toujours bien juste 150 crédits de cours en éducation plus 15 semaines de stage qui nous amène à 161 crédits, il faut faire des choix. Quand je regarde à mes collègues des sciences par exemple des départements en mathématiques, ils vont dire le niveau de numératie est inquiétant. Il y a des personnes qui nous arrivent qui ont complètement oublié comment calculer des fractions, qui ont oublié des calculs simples de moyenne, etc. etc. puis on va enseigner au primaire les mathématiques, les sciences, etc. donc on fait quoi nous concrètement en éducation? Quand les besoins sont énormes dans tous les domaines, il faut faire des choix. Notre double visée c'est l'attractivité, mais l'autre c'est la transformation des sociétés dans notre stratégie. On peut pas transformer la société si on l'attire pas, c'est-à-dire qu'on peut pas donner les compétences à nos personnes étudiantes qui permettent de transformer la société et je le constate. Je vous rappelle en 2018 à la Faculté des sciences de l'éducation, on a perdu 18 étudiants et l'impact a été énorme jusqu'à encore aujourd'hui, il y a certaines écoles notamment en immersion où on peut absolument pas recruter. Donc si on a des exigences démesurées par rapport aux autres, pas par rapport aux besoins, je comprends les besoins, mais si c'est des exigences démesurées par rapport aux autres bien les étudiantes et les étudiants vont pas venir étudier à l'Université de Moncton et il faut penser aussi à ces personnes-là, non seulement celles et ceux qui éprouvent des difficultés en langue, mais celles et ceux qui s'autocensurent ou s'autoexcluent de l'Université de Moncton et ça je trouve qu'il faut y repenser. Je suis pas en train de dire qu'il faut pas prendre au sérieux les compétences langagières, mais il faut prendre au sérieux la stratégie que nous ensembles collectivement autour des trois campus, autour du Sénat, autour des 350 profs réguliers plus nos chargés de cours prendre au sérieux cette question-là et travailler ensemble pour trouver des solutions. Vous l'avez vu dans le document de Mme Dawes puis je vais finir avec ça, du point de vue de la Faculté des sciences de l'éducation en tout cas du mien, mes conversations ont toujours lieu avec l'assemblée facultaire, le statut quo est pas tenable au sens où la surcharge de nos étudiantes et étudiants est une préoccupation sérieuse. Les personnes étudiantes à l'automne de la deuxième année à la semaine d'études se demandent quels cours ils abandonnent avec la mention R pour sauver leur semestre donc c'est à prendre au sérieux et il faut penser autrement. Faire différemment pour arriver à des résultats différents et je vais finir là-dessus monsieur le président, la Faculté des sciences de l'éducation va avoir besoin de la collaboration pleine et entière et collégiale avec les collègues et les facultés partenaires pour penser à des cheminements qui permettent le développement des compétences langagières.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Je vais prendre un dernier commentaire. Étienne Dako.

**Dako :** Merci monsieur le président. Vraiment Mathieu m'enlève les mots de la bouche. Moi je crois que le point de Mathieu et puis le point du sénateur Denis Lajoie a mentionné, je crois que ces deux éléments peuvent amener à trouver des solutions, c'est-à-dire en montant un comité pour réfléchir justement sur ces données-là. On en a besoin. C'est vrai que le statut quo n'est pas acceptable du tout parce qu'on a vu tout à l'heure en nutrition dire qu'il y a un certain nombre de surplus de cours, les étudiants sont hyper surchargés. Bref, je crois que ça prend un comité qui va réfléchir sur ces données-là pour rencontrer des solutions concrètes. C'est ce que je voulais tout simplement mentionner pour dire que c'est absolument important. Merci monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour ces suggestions, c'est un point d'information, on ne prendra pas de proposition comme telle à ce moment-ci donc première lecture. Tout ça c'est noté, j'ai vu que Mme Dawes a pris des notes tout le long de la discussion donc merci pour vos commentaires et vos réflexions sur ce point.

## **9. Rapport du Comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle**

### **9.1 Modifications aux exigences à des programmes et mineures de 1<sup>er</sup> cycle**

**Président d'assemblée :** On va passer au point 9, le rapport du Comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle, le point 9.1, modifications aux exigences d'admission à des programmes et mineures de 1<sup>er</sup> cycle. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Oui, ce point fait suite un peu à la présentation de la registraire concernant certains points de la stratégie donc je vais juste le répéter rapidement. Le point découle spécifiquement de l'action 3.2.1 de la stratégie ou du plan opérationnel de la stratégie qui touche les conditions d'admission de nos programmes d'études. Ça été mentionné, mais c'est un projet qui a été piloté par le registrarat donc je remercie tout particulièrement notre registraire, Stéphanie Wheaton, qui a piloté ce dossier-là. C'est un important travail de collaboration avec l'ensemble des campus, des facultés et des unités académiques qui sont responsables de nos programmes d'études on note ici de 1<sup>er</sup> cycle spécifiquement. Je remercie également les décanats qui ont travaillé avec leurs unités pour faire en sorte que ce projet avance. Essentiellement, l'objectif était d'actualiser nos conditions d'admission. On constatait qu'on avait des conditions qui étaient, je vais utiliser le terme bidon, mais qui étaient peut-être pas tout à fait adaptées ou appropriées pour nos programmes. Puis essentiellement comme vous le savez, on avait des conditions classées dans quatre catégories, les conditions A, B, C et D qu'on utilisait ce système-là depuis plusieurs années. Vous avez vu la résolution à l'écran pour quelques instants, c'est quand même une résolution assez longue. On touche tous nos programmes, mais je

vous réfère au tableau qui a été préparé donc toutes les conditions d'admission sont résumées dans le tableau intitulé Exigences d'admission par faculté et programme. Je vais pas toutes les mentionner, mais vous avez certainement eu la chance de les regarder puis comme j'ai commencé, c'est un travail quand même de longue haleine qui a été effectué je dirais sur une bonne partie de la dernière année. Encore une fois, merci à toute l'équipe. Monsieur le président, j'aimerais faire la résolution suivante. Je vais pas toute la lire, mais que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences d'admission aux programmes de 1<sup>er</sup> cycle suivants et là on a toute la liste. J'en fais la proposition monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Vous avez la liste devant vous et vous l'avez dans votre documentation. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions pour le vice-recteur? Si oui, levez la main. Aucune question donc vous allez voter et le vote sera envoyé par Forms. Pardon, M. Lang.

**Lang :** Excusez. C'est juste une question rapide. J'ai essayé de communiquer avec mon collègue Gérard, mais il a peut-être pas vu que je lui ai envoyé un petit message. Je voulais juste savoir est-ce que les exigences d'admission proposées pour les programmes d'ingénierie sont plus complexes ou plus difficiles ou c'est juste qu'on précise mieux que ce qu'on faisait avant?

**Poitras :** On précise mieux que ce qu'on faisait avant. Ça déjà été un problème des gens qui prenaient de la bio et ils n'avaient pas la chimie et pour nous, la chimie c'est un cours qui est préalable à certains de nos cours et là il fallait qu'ils fassent un-un. On parlait tantôt de surcharge, il y avait un cours avec un laboratoire qui était comme une mise à niveau pour ces étudiants-là. Ça va éliminer ceci ça fait que c'est plus pour le rendre conforme à ce qu'on a vraiment besoin.

**Lang :** Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Étienne Belanger.

**Belanger :** Merci beaucoup monsieur le président. Juste un petit commentaire. C'est un beau travail d'avoir révisé ça. Je pense que pour les futures personnes qui vont venir à l'université, je pense que c'est un pas d'avoir réajusté ça. Mon idée c'était de dire que peut-être ça serait une bonne idée dans le futur aussi de se pencher justement. Quand qu'on parle de cours général, d'admission puis des choses comme ça, tantôt on faisait un peu un débat avec peut-être les OFG puis peut-être le rôle de l'école. Je mets peut-être mon chapeau d'enseignant ici, mais de savoir ok, le rôle des écoles au niveau de l'offre des cours, est-ce qu'on encourage ou on décourage certains types d'élèves avec certains types de cours ou est-ce que par exemple en mettant des exigences pour serrer ou moins serrer, peut-être qu'on empêche des élèves de 12<sup>e</sup> année de profiter de leur 12<sup>e</sup> année puis d'explorer justement de profiter puis faire comme hé, je pourrais faire un cours de charpente si ça me tente de faire un cours de charpente puis vraiment aller explorer à l'extérieur. Je pense que ça serait important d'avoir cette réflexion-là peut-être dans le futur. Je sais qu'on exige de nos étudiants futurs, nos personnes étudiantes futures peuvent peut-être entraver leur parcours scolaire. Je voulais juste mettre ça à votre attention.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour ce commentaire. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions avant qu'on passe au vote? Non, d'accord donc le vote sera envoyé dans quelques secondes.

**Albert :** Monsieur le président, est-ce que vous m'entendez?

**Président d'assemblée :** Oui.

**Albert :** Par souci de clarté parce que je vois qu'on a eu une invitation d'un vote Forms à 14 h 57, mais qu'on nous a dits à 15 h qu'un formulaire allait nous arriver à celui de 14 h 57, c'est ça? Est-ce qu'on l'a déjà reçu?

**Président d'assemblée :** Oui.

**Albert :** Parfait, merci.

**Président d'assemblée :** Alors on a 34 pour 1 contre donc c'est adopté à la majorité des voix.

## 9.2 Modification du B. Sc. soc. (majeure en science politique)

**Président d'assemblée :** Ça nous amène au point 9.2, modification du bacc ès sciences sociales (majeure en science politique). Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Ici c'est un projet qui découle de notre processus d'évaluation de programmes selon notre cadre d'assurance de la qualité. Le projet global touchait nos programmes en science politique donc ça comprenait le baccalauréat en sciences sociales, la majeure en sciences politiques, mais à la base ça touchait également la mineure en sciences politiques et la mineure en sciences sociales. En ce qui concerne les mineures, ces dossiers-là ont été traités au Comité des programmes. Je l'ai mentionné, les modifications découlent du processus d'assurance de la qualité. Essentiellement ce qu'on voulait faire c'est assouplir les programmes et augmenter la cohérence également donc les changements consistent en la

réduction du nombre de cours obligatoires, une actualisation des contenus de certains cours, la création d'un cours à contenu variable et la modification des types de cours afin de mieux refléter leur contenu. Si on regarde l'ensemble du projet, il y a sept nouveaux cours qui ont été créés, il y a huit cours qui ont été abolis, 32 cours siglés SCPO qui ont été modifiés puis on a également double siglé un cours avec le cours Philosophie 2262 Féminisme et Théories du genre donc ça ça devient un cours double siglé. En ce qui concerne les cours, les changements ont été adoptés au Comité des programmes. Évidemment c'est sous réserve que le projet soit adopté par le Sénat donc le nouveau profil soit adopté par le Sénat. Mise à jour également des résultats d'apprentissage généraux pour les cours donc ça ça été effectué. C'est un travail qui nous provient du conseil de la Faculté des arts et sciences sociales, mais bien évidemment avec l'UARD en sciences politiques et l'UARD en ce qui concerne le cours double siglé et l'UARD de philosophie également a été impliqué dans le projet. Les changements qui ont été faits sont explicités dans le formulaire CPR-2 que vous trouvez à la page 8. À la page 8 c'est pour le profil régulier et à la page 10, vous avez le profil avec distinction donc ça touche les deux profils. Si vous regardez les documents, vous constatez la réduction dans le nombre de crédits des cours obligatoires dans les deux cas et l'augmentation aussi du nombre de crédits de cours optionnels et ça aussi dans les deux profils. Vous constaterez qu'on exige un minimum, un certain nombre de cours de crédits minimums qui soient au niveau 3000 et 4000. Donc voilà, c'est un survol des changements apportés au profil du programme. Donc monsieur le président, j'aimerais proposer la résolution suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au baccalauréat ès sciences sociales, majeure en sciences politiques, profil régulier et profil avec distinction.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le projet de modification de la majeure en sciences politiques et des deux mineures? Je ne vois aucune main levée donc on va lancer le vote qui vous sera envoyé par Forms. Le résultat du vote : 34 pour 0 contre, c'est adopté à l'unanimité.

### 9.3 Résolutions transmises pour information

**Président d'assemblée :** Le point 9.3, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Essentiellement, je dirais que le gros des résolutions transmises touche le dernier point donc tout ce qui touche les cours siglés SCPO donc soit l'abolition, création et modification de cours. Il y a peut-être un autre élément, c'était le premier item sur la liste. Vous vous souviendrez qu'on a adopté il y a quelques mois les modifications au programme en anglais, la majeure en anglais. Ici c'est juste la question d'arrimer le programme combiné B.A. B.Éd. en anglais avec les changements qui avaient été apportés au programme régulier. Donc essentiellement, c'est ça monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ces résolutions-là qui vous sont transmises pour information? Je ne vois rien. Je propose qu'on prenne une pause de dix minutes; il est 15 h 8 donc on recommencera à 15 h 18.

## PAUSE

### 10. Rapport du Comité d'assurance de la qualité

#### 10.1 Rapport d'étape des programmes en gestion des opérations

**Président d'assemblée :** Nous sommes au point 10, le rapport du Comité d'assurance de la qualité. Le point 10.1, le rapport d'étape des programmes en gestion des opérations et je vais céder la parole à Andrée Roy, doyenne de la Faculté d'administration.

**Roy, A. :** Merci monsieur le président. Le processus d'évaluation du programme de gestion des opérations qu'on appelle GOP a débuté fin 2023 avec l'élaboration du rapport d'évaluation et a suivi toutes les étapes prévues jusqu'à celle-ci, soit la présentation du rapport d'étape au Sénat. En ce qui concerne la catégorie RDC, la corps professoral a eu des rencontres avec la FESR et le Bureau de soutien à l'innovation donc l'initiative IAPME pour explorer les opportunités de financement et de partenariat et jusqu'à maintenant, ça nous donne des résultats. En ce qui concerne la catégorie collaboration les actions visant à structurer et à élargir, les collaborations avec le milieu professionnel ont été mises en œuvre partiellement et sont en train de se poursuivre comme tel. En ce qui concerne la catégorie ressource, le logiciel MS Project sera nécessaire pour assurer l'enseignement de certains cours. Le logiciel était disponible jusqu'à présent via la DGT, mais la DGT nous a avisés qu'il n'allait plus être disponible donc il faudra régler ce petit problème. En ce qui concerne la catégorie rétention, les étudiants en GOP ont organisé deux activités, une portant sur la préparation au marché de travail et l'autre avec des entreprises. Ça attire beaucoup d'attention donc on croit qu'on devrait avoir plus d'étudiants dans la concentration. En ce qui concerne la catégorie pédagogie, les membres ont participé à différentes activités de perfectionnement professionnel et sont toujours actifs comme tels dans les différentes activités qui sont proposées par l'université. En ce qui concerne la catégorie banque de cours, la faculté a mis temporairement sur pause les projets de modifications majeures suite à l'annonce du nouveau régime pédagogique. Toutefois, trois cours sont présentement en processus de mise à jour sans modifier les sigles ou les titres afin de pouvoir représenter mieux les besoins présentement de l'industrie. Et finalement dans la catégorie résultats d'apprentissage, la mise à jour des RAG est en cours et se poursuit. Et cela termine ma présentation, monsieur le président. Si vous avez des questions.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup Mme Roy. Est-ce qu'il y a des questions pour Mme Roy à ce stade-ci? Si oui, levez la main. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président et merci madame la doyenne pour le rapport. Je constate que évidemment c'est pas l'ensemble des actions qui ont été réalisées. Est-ce que les dates que vous avez indiquées à votre rapport pour compléter certaines de ces décisions-là, quel est le degré de confiance que vous avez que vous allez être en mesure de rencontrer ces dates limites?

**Roy, A. :** Ça va dépendre de la nouvelle reconfiguration des programmes, mais je dirais que ça devrait se jouer à peu près à six mois.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Je vais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'étape et la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation des programmes en gestion des opérations donc le SCDP-241202.

**Président d'assemblée :** Merci. C'est appuyé par Andrée Roy. On va voter, vous allez recevoir par Teams le vote Forms. C'est adopté à l'unanimité.

## **11. Rapport du Sous-comité de la planification**

### **11.1 Suspension des admissions à la maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé**

**Président d'assemblée :** Le point 11, le rapport du sous-comité de la planification et le point 11.1, suspension des admissions à la maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé pour information. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc comme mentionné, il s'agit d'un point d'information. Le sous-comité de planification a à sa dernière réunion suspendu les admissions au programme de maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé donc cette suspension-là est venue suite à la demande du Comité d'études supérieures du programme ainsi que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. En guise de rappel, c'est un programme qui a été mis sur pied il y a environ six ou sept ans, je pense c'était en 2020, puis déjà au début, il y a des difficultés de recruter une masse étudiante qui rendrait le programme intéressant. On a même apporté des changements je dirais assez importants il y a deux ou trois ans. Même ces changements-là ont pas eu les effets escomptés donc c'est pour cette raison que le CES et la faculté recommandent la suspension des admissions pour qu'ils puissent avoir le temps de voir quelles sont les meilleurs issus pour un programme. Une des idées qui est en train de circuler c'est que je vous rappelle qu'à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, il y a trois écoles. Il y a trois écoles ou trois disciplines qui ont des maîtrises disciplinaires; on pense à psycho, nutrition puis science infirmière donc il y a juste l'École de kin qui n'a pas de maîtrise disciplinaire. La grande majorité des personnes étudiantes qui s'inscrivaient dans la maîtrise interdisciplinaire c'était des étudiants en kinésiologie par exemple donc l'objectif initial de la maîtrise n'a pas été atteint. Difficultés de recrutement, concurrence accrue avec des maîtrises disciplinaires comme j'ai mentionné, concurrence accrue également avec la maîtrise en santé qui est offerte par l'Université de Sherbrooke ici même au Centre de formation médicale donc tout ça fait en sorte que la faculté et le CES aimeraient avoir un peu de temps pour se pencher sur la question et voir c'est quoi le futur de cette maîtrise-là et potentiellement une nouvelle maîtrise. J'aimerais quand même juste rajouter qu'au sous-comité bien qu'on comprend la volonté de la faculté et du Comité d'études supérieures, on était un petit peu, je vais utiliser le terme « attristé » ou « déçu » parce qu'on croit beaucoup dans l'interdisciplinarité, dans la multidisciplinarité également donc c'est un peu dommage que le projet n'a pas fonctionné comme il aurait été souhaitable, mais on croit quand même dans cette notion d'interdisciplinarité et de multidisciplinarité. Donc voilà.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour ces informations. Est-ce qu'il y a des questions? Étienne Dako.

**Dako :** Merci monsieur le président. Je voulais juste mentionner qu'il faut dire que la façon dont le \_\_\_ a été arrimé aussi, c'était un programme où les personnes qui sont à l'extérieur qui appliquent à ce programme-là peuvent suivre le programme de façon exclusive sans même se déplacer, c'est-à-dire que c'est 100 % à distance. Ça fait que les personnes qui font des demandes dans ce programme-là peuvent même pas se déplacer parce qu'en terme d'analyse de l'immigration, ils ont accepté l'admission, mais on ne peut même pas leur donner un permis d'études et ça c'était un problème très très sérieux. Ça veut dire que le débat était plus ou moins faussé sauf les étudiants qui sont sur place ici et quand on voit que le bassin d'ici est très rétréci, ça fait qu'on peut pas avoir suffisamment d'étudiants. La preuve moi-même j'ai eu une étudiante qui fait ce programme-là, mais depuis Haïti. Donc c'est juste pour tirer l'alarme ou dire tout simplement que la difficulté est un peu structurée. La façon dont le truc a été arrimé, ça posait un sérieux problème et il faudrait l'analyser. Et juste pour tirer une parenthèse, en créant même ce programme ici, on avait éclaboussé la maîtrise en nutrition jusqu'à ce que le vice-recteur à l'époque reconnaisse que c'était une erreur et cette erreur n'a jamais été réparée et puis c'est resté jusqu'à ce stade ici. Alors je crois que la prochaine fois qu'on veut monter un programme il faut faire très très attention parce qu'il y a des problèmes existants dans lequel il y a des étudiants qu'on veut

éliminer sous prétexte qu'on crée quelque chose de nouveau sans voir de difficultés pareilles comme ça, il faudra peut-être faire attention à cela. Voilà, merci monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autres commentaires?

## 12. Rapport du recteur et vice-chancelier

**Président d'assemblée :** Parfait donc on va passer au point 12, le rapport du recteur et vice-chancelier. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Moi je voudrais faire peut-être un suivi sur deux points : le budget provincial et les subventions au niveau des universités et le deuxième point : parler de la situation avec la CESPМ puisque le deuxième découle des décisions du budget provincial. En ce qui concerne le budget provincial, dans un premier temps j'aimerais féliciter les associations étudiantes, les associations syndicales et tous les professeurs qui ont pris le temps d'écrire des lettres qui supportaient de maintenir les investissements au niveau des institutions postsecondaires de considérer les universités et collèges, des institutions d'enseignement qui sont importants pour le développement social, économique au niveau du Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne le travail qui a été fait par les membres de l'Association des collèges et universités du Nouveau-Brunswick, on a eu tout près de sept rencontres dont deux avec des discussions avec les équipes ministérielles du postsecondaire. On a également eu des rencontres avec le Ministre d'Amour. Personnellement, j'ai eu une rencontre individuelle avec lui pour encore une fois reprendre certaines des thématiques qu'on avait discutées et renforcer le message que c'était important de maintenir le 1 % qu'il nous avait « promis » lorsqu'on avait initié la planification au niveau de l'exercice budgétaire. On peut dire qu'on a eu une surprise partielle dans le sens où le gouvernement a gelé nos subventions provinciales donc dans les faits comme plusieurs intervenants l'ont dit, ça représente quand même une coupure au sein de l'université. Surprise parce qu'on s'attendait à une diminution plus importante qui aurait pu atteindre 10 % et ce que le ministre lorsqu'on a eu une rencontre avec le ministre suite à l'annonce du budget, il a quand même réitéré que les prochaines années vont être difficiles et c'est la raison pour laquelle ils avaient entre autres le fait que comme je vous l'avais mentionné qu'il avait annoncé cette possibilité de coupures très tard dans l'exercice financier des universités, ils avaient accepté la demande qu'on avait faite de retarder la mise en application et donc on devrait avoir des nouvelles dans les prochains mois à savoir quel type de coupure ou la nature des coupures soit un gel ou une diminution au niveau des subventions provinciales. Donc ça sera à surveiller puis je pense qu'on aura certainement avoir d'autres pressions à faire au niveau du gouvernement pour les sensibiliser à l'importance non seulement de maintenir la subvention, mais d'augmenter la subvention provinciale puisque lorsqu'on regarde les données les dix dernières années même si on a eu des augmentations surtout entre les années 2020 et 2025, la moyenne des subventions provinciales d'à peu près 1.5 % et ça c'est bien en de ça du taux d'inflation donc il y a quand même eu des ajustements qui ont été faits depuis les dix dernières années en ce qui concerne le budget puis vous le constatez dans vos opérations de tous les jours. On va continuer à suivre le dossier puis avoir des discussions. Je terminerais en disant qu'à la suite de ces discussions-là, on a proposé, on a déposé au gouvernement la semaine passée un mandat, une proposition de créer un groupe de travail provincial avec une représentation étudiante et également avec un président externe et des représentants du gouvernement pour explorer les possibilités en terme de collaboration interinstitutionnelle s'il y a des gains à faire sur certains services tout en respectant l'indépendance et l'autonomie de chacune des universités. Ça c'est un point qui était très important pour chacun des membres de l'association de maintenir notre indépendance considérant qu'on est oui une institution qui est financée publiquement, mais on a un conseil d'administration auquel on se rapporte collectivement et donc on a un statut qui est évidemment différent des collèges. En ce qui concerne la CESPМ, on a reçu le 25 mars suite au budget, l'annonce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick voulait considérant que dans chacune des institutions universitaires, il y a évidemment tout un processus de développement de programme, d'approbation de programmes et également d'assurance de la qualité d'évaluation continue que considérant ces aspects-là et que le ministère a toujours sur sa table une coupure de 50 millions et qu'il doit comme le ministre Lagacé l'a mentionné dans ses points de presse, il va demander à ses ministres tout au long de l'année de lui apporter des propositions pour essayer d'atteindre cet objectif-là. On avait exploré la possibilité lorsqu'il y a eu une très longue liste de possibilité de coupures, il y avait la CESPМ sur la liste et il y avait non pas un accord, mais en somme, c'était une ouverture à explorer qu'est-ce qui pouvait être fait soit de réduire les processus ou trouver des solutions pour accélérer la reconnaissance des programmes, mais suite à ça, le gouvernement a pris sa décision un peu de façon unilatérale sans plus de discussion avec les principaux intervenants et donc le 25 mars, il nous a annoncés cette nouvelle-là. Il mentionne dans la même lettre qu'ils maintiennent la fonction recherche et sondage statistique. Toutefois, on a appris et ça reste à valider, que cette fonction-là pourrait être arrêtée à la fin de l'année 2027 avec le retrait du Nouveau-Brunswick, mais également de la Nouvelle-Écosse. On était en rencontre hier et on a demandé une demande de rencontre avec le ministère et on est aussi en train de rédiger une lettre pour demander qu'il y ait une discussion plus approfondie puis voir si ils peuvent réviser ou revoir leur décision en ce qui concerne la CESPМ. C'est pas mal ce que je voulais vous transmettre, mais je peux aussi répondre à d'autres questions si vous le désirez.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup monsieur le recteur. Hélène Albert.

**Albert :** Merci monsieur le recteur et merci monsieur le président. Je sais pas exactement où commencer, mais pour moi toute la question de la coupe de la CESPМ ça m'apparaît un geste comme un couteau d'épée \_\_\_\_\_. De son propre aveu dans la lettre qui a été soumise, on parle d'économies modestes que ça va représenter que

de couper la partie évaluative de la CESPM. Pour moi, c'est pas un argument qui tient la route. J'aimerais faire l'argument suivant puis je vais dire outre les programmes qui ont déjà une évaluation externe rigoureuse donc les programmes professionnels notamment en santé, mais aussi en ingénierie par exemple, les programmes qui ont un processus d'agrément c'est très rigoureux alors si on accepte ces programmes-là pour lesquels il n'y a pas raison d'avoir deux niveaux d'évaluation si on veut, pour tous les autres programmes il m'apparaît que d'abord un regard externe, mais un regard aussi qui connaît la région maritime en terme de ces programmes semblables d'une université à l'autre c'est vraiment important. Et je dirais que j'essaie de comprendre pourquoi on est si différent que ça les provinces maritimes des autres provinces canadiennes quand on sait que peut-être à l'exception de Terre-Neuve, je connais pas vraiment bien la situation de Terre-Neuve, mais que par exemple en Ontario ou dans les provinces de l'ouest canadien, des organismes comme ça provinciaux parce que dans les provinces où il y a beaucoup d'universités c'est provincial, mais chez nous on s'est réuni parce qu'on est plus petit, mais ça reste quand même qu'il y a ce regard-là d'évaluation qui m'apparaît nécessaire pour l'assurance de la qualité. En fait, le terme le dit lui-même, l'assurance de la qualité de nos programmes. J'en conviens, on fait un très bon travail dans nos institutions respectives, mais c'est nécessaire l'évaluation de nos programmes, mais le regard externe est fondamental puis dans tout ce qu'on fait à l'université, maintenant à l'Université de Moncton on le fait même pour les conventions des permanences, on demande à des évaluateurs externes de regarder nos dossiers, on le fait pour les publications qu'on fait. Dans tout ce qu'on fait, l'idée d'évaluation par les pairs et externe, c'est vraiment important. Alors j'essaie de voir comment on serait perçu par les autres universités canadiennes si on échappait à un pareil processus quand on reconnaît que c'est pas quelque chose qui coûte si cher que ça. Je pense qu'il y a probablement lieu par contre de revoir les manières de faire pour faire mieux ce qu'on fait, mais de débrancher ce système-là pour des économies somme toutes minimales, je reste vraiment sur ma faim puis ça me préoccupe profondément. Je me disais juste hypothétiquement imaginons qu'on a, je sais pas moi, dans dix ans une administration qui a juste envie qu'on est plein plein plein de programmes puis qu'on finit par infuser ça dans nos rangs hors nous, mais dans les autres universités des provinces maritimes on pourrait avoir des programmes qui valent quoi, on sait pas. C'est comme si ça m'apparaît une pente glissante, je sais pas comment le dire autrement. Ça m'inquiète profondément puis pour moi la CESPM offre un niveau de regard sur nos programmes qui en mon sens devrait nous donner une meilleure confiance dans nos programmes puis je pense qu'il faut maintenir ça. Je comprends pas pourquoi le gouvernement provincial en plus parce qu'on fait pas d'économies là-dessus, veulent couper là, ça ça m'échappe. Je pense qu'il y a d'autres lieux dans la fonction publique provinciale où on pourrait couper sans toucher nos universités. Voilà.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup Mme Albert. Monsieur le recteur, vous voulez lui répondre?

**Recteur et vice-chancelier :** Juste en terme de régulation, t'as mentionné l'équivalent, il n'y a pas d'équivalent de la CESPM à Terre-Neuve/Labrador, mais également, je crois qu'au Manitoba non plus il n'y a pas d'organisme d'évaluation. Je pense qu'il est bon, puis c'est probablement ce qu'on va tenter de leur suggérer de faire un exercice, une évaluation de la CESPM puis voir ce qu'on doit garder, ce qu'on doit améliorer. Ce que j'ai oublié de mentionner c'est que l'obligation de l'évaluation des programmes des institutions privées est maintenue et la raison pourquoi qu'ils le maintiennent c'est que les institutions privées doivent défrayer l'entièreté des coûts reliés à l'évaluation des programmes. C'est des précisions que je voulais apporter.

**Albert :** Est-ce que je peux faire un petit commentaire, monsieur le président? Merci monsieur le recteur. J'allais juste faire un commentaire à savoir que par contre la province du Nouveau-Brunswick a décidé il y a deux ou trois ans de subventionner les universités privées ou en tout cas l'université privée ce qui leur permet peut-être de revenir dans leurs coûts quand ils doivent payer l'évaluation de leurs programmes, mais ça m'apparaissait incontournable.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Je vais céder la parole à Jacques Richard.

**Richard :** Merci monsieur le président. J'aurais une question assez pointue pour Mme Dawes suite à ce que vient de dire monsieur le recteur par rapport à la CESPM. Dans ma compréhension en lisant la lettre, je pensais que c'était fait accompli qu'on ne relève plus de la CESPM, mais la discussion que j'entends tout de suite me fait remettre ça en question. Avant de savoir si je pose ma question ou pas, est-ce que c'est fait accompli, est-ce que c'est officiel que l'Université de Moncton relève plus de la CESPM?

**Recteur et vice-chancelier :** Pas juste l'Université de Moncton, mais l'ensemble des universités au moment où on se parle. On a plus d'obligation à soumettre nos programmes pour une évaluation à la CESPM, mais je regarde Elizabeth et Mathieu qui sont sur la CESPM et il y a encore de la confusion en ce qui concerne la date exacte de l'application ou les programmes qui ont été soumis, etc. C'est les questions que nous on va poser au gouvernement puis vous revenir avec des précisions à ce niveau-là.

**Richard :** C'est parfait, merci pour la clarification. Je vais donc poser ma question à Mme Dawes puis si on sait pas la réponse, juste besoin de me dire qu'on le sait pas. Pour ceux d'entre nous qui sont dans le milieu du processus d'essayer de faire approuver des programmes, on s'est fait dire au mois de février qu'on devait refaire notre demande selon un nouveau processus, un nouveau formulaire qui s'appelle « Renseignements exigés grade universitaire » puis ma question, c'est quand même assez onéreux comme tâche puis je me demande si on poursuit dans cette direction-là ou si on attend de recevoir des nouvelles consignes?

**Dawes** : La CESPМ s'est réunie hier et il y a une autre réunion prévue le 29 avril. Ils ont dit à ce moment-là on discuterait de modèle de fonctionnement pour aller de l'avant donc ils veulent apporter différentes possibilités. Il y a beaucoup de questionnements de la part des institutions et il y a beaucoup de questions qui sont touchées par ces décisions qui affectent les personnes étudiantes et qui affectent les transferts de crédits et toutes sortes d'autres choses en plus de l'évaluation des programmes donc on aura plus d'informations à la fin du mois.

**Richard** : D'accord, merci beaucoup.

**Président d'assemblée** : Parfait, ça répond à votre question? Excellent. Je vais céder la parole à Étienne Dako.

**Dako** : Merci monsieur le président. Je sais pas si c'est une bonne expérience que j'ai eue de la CESPМ, mais pour ma part, il me semble que le processus avec la CESPМ ça faisait trainer les dossiers des différents programmes. Ne serait-ce que le programme professionnel on a déjà des agences qui évaluent la qualité des programmes avant que le programme aille de l'avant, la CESPМ ne faisait que retarder les choses alors je sais pas. Je suis très ambivalent là-dessus, mais j'estime que c'est une bonne chose en soi. C'est une très bonne chose, mais en tout cas, je sais pas. La question que je poserais, quel est le point de vue de notre institution et comment est-ce que le recteur a réagi par rapport à ça parce que effectivement, personnellement je connais pas des provinces des personnes spécifiques. Moi j'ai fait le Manitoba, il y en avait pas. J'ai fait Laval, je ne suis pas certain qu'il y en a à l'université au Québec. Il y a plusieurs des universités qui l'ont pas ou plusieurs provinces qui l'ont pas, alors pour moi ce n'est pas un besoin spécifique alors je voulais voir personnellement quel est son feedback par rapport à ça.

**Recteur et vice-chancelier** : Personnellement, moi je me pose beaucoup de questions par rapport au processus au niveau de la CESPМ dans ce sens où quel est l'objectif. Lorsqu'on regarde le nombre de professeurs qui participent au processus de développement d'un programme à partir de l'unité académique, du département, de la faculté, des comités des programmes à l'interne et du Sénat et ensuite au conseil, si vous regardez les comités ou les sous-comités à l'interne, il y a plusieurs personnes qui font l'évaluation de la qualité du programme. Vous avez un bel exemple aujourd'hui de la discussion qu'on a eue. Si on regarde l'indépendance des universités, de chacune des universités à offrir des programmes à l'atteinte qu'ils veulent offrir, est-ce qu'on se doit d'avoir une certification externe peut-être en terme de lignes directrices et de guidelines en somme de quelles sont les règles en ce qui concerne le développement de différents types de programmes que ce soit des mineures, majeures, programmes spécialisés, etc., qu'on doit soumettre des rapports annuels auprès du ministère qu'on a un processus interne d'évaluation de programmes puis surtout de mise en application. Personnellement, on met beaucoup d'emphasis sur l'évaluation des programmes et très peu d'emphasis sur l'application des recommandations et décisions qui découlent de ces évaluations de programmes-là, c'est ce qu'on a tenté de faire avec le nouveau cadre d'assurance responsabilité. Je peux vous dire que la CESPМ était là puis si je regarde l'évaluation des programmes, on avait des programmes qui étaient pas évalués depuis plusieurs années et même lorsqu'ils avaient été évalués, les recommandations étaient en grande partie restées sur les tablettes. Un processus d'évaluation sans imputabilité d'implantation des recommandations c'est pas un exercice qui est rentable en terme d'investissement de temps, de ressources humaines et financières. Alors ça c'est ma position, mais je suis un démocrate et j'écoute et c'est en écoutant les gens et mes collègues autour de la table que c'est pour ça qu'on a et j'ai accepté qu'on fasse des pressions sur le gouvernement pour avoir une rencontre puis qu'on fasse une évaluation de 360 du processus de la CESPМ puis peut-être qu'en dialoguant et en s'écoutant, on va finir par trouver si c'est encore pertinent de le maintenir, mais on doit s'entendre quand même que si on va dans cette direction-là, j'anticipe que le gouvernement va nous envoyer la facture à ce niveau-là puis ça sera à nous à décider en terme de coûts retour sur notre investissement la valeur rajoutée de ce processus si c'est encore pertinent donc on aura une décision à prendre. Il pourrait y avoir aussi une option de « privatisation de la CESPМ » qui devrait s'autofinancer à même les coûts reliés aux évaluations comme ils font pour les institutions publiques, mais je rappelle encore une fois que cette décision-là a été prise par le gouvernement. On avait eu deux rencontres avec les membres d'équipes de direction qui participaient et ce thème-là de dire est-ce que la CESPМ est toujours pertinente est sorti. Évidemment, les membres s'attendaient à ce que le gouvernement nous revienne avec un exercice d'évaluation ce qui n'a pas été fait. Ils ont plutôt pris leur décision de façon unilatérale.

**Président d'assemblée** : Parfait. Deux autres questions, on va commencer par Olivier Clarisse.

**Clarisse** : Merci monsieur le président. J'entends les arguments ici puis si c'est le choix du gouvernement de laisser tomber la CESPМ, je rejoins un petit peu la sénatrice Albert en disant que pour les programmes qui sont non-agrésés bien c'est toujours intéressant d'avoir une vision externe malgré toute l'évaluation à l'interne qu'on fait, mais ça c'est une opinion personnelle. Je me demande si en opérationnalisation s'il y a moyen aussi de simplifier toute la lourdeur administrative à l'interne également ici, des formulaires qui sont redondants et qui sont formatés pour la CESPМ ici. Est-ce qu'on pourrait gagner si on va dans cette voie-là, est-ce qu'il y aurait un moyen de simplifier un petit peu cette vision-là pour être un peu plus réactif à l'Université de Moncton?

**Président d'assemblée** : Merci beaucoup. Gérard Poitras.

**Poitras** : Merci monsieur le président. On vient de proposer un nouveau programme, on a utilisé le nouveau formulaire de la CESPМ. C'était très lourd comme travail. Beaucoup de choses qui sont demandées en doublon, des CPR de toutes sortes à remettre dans des tableaux du formulaire de la CESPМ. C'est la même information,

mais c'est juste présenté autrement. C'était un gros travail, je pense qu'il y a comme 200 pages pour proposer un nouveau programme et pour nous vraiment pour des programmes agrégés, nous c'est pas la CESPМ qui est important, c'est l'agrément. On a tout un système déjà bâti, c'est national, c'est même au niveau international d'une certaine façon parce que c'est géré par Ingénieurs Canada qui fait aussi partie d'un groupe international. Pour nous c'est ça qu'on a besoin, c'est ça qu'on utilise, c'est ça qui est demandé pour nos programmes. J'ai pas vu vraiment depuis que je suis ici un avantage d'avoir une autre vision de la CESPМ lorsqu'on a un processus d'amélioration continue exigé pour avoir notre agrément. Je comprends que des gens ils peuvent voir ça comme un œil important de l'extérieur, une autre sortie de l'université. Ça peut être très important, mais comme je dis, on l'a déjà nous au point de vue des programmes d'ingénierie. Je serais tout à fait à le conserver pour d'autres programmes, mais pour nous dans notre cas, je ne vois pas vraiment un avantage plus que c'est juste doubler du travail. Pour nous c'est pas nécessaire je crois.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Lacina Coulibaly.

**Coulibaly :** Merci. J'ai suivi de près nos échanges et j'abonde dans le même sens que mes prédécesseurs. Il faut quand même qu'on se garde un moyen d'évaluer nos programmes. Tout comme le programme de génie, notre programme en foresterie, c'est un programme qui passe aussi par l'agrément au niveau national par le Bureau canadien d'agrément en foresterie et donc nous sommes obligés de nous soumettre à ces \_\_\_-là régulièrement et avoir notre agrément. Par contre pour les autres programmes, je pense qu'on a déjà un outil qui est là qui est le CAQ, le Comité d'assurance de la qualité. Sur lequel on peut travailler, je suis d'accord avec le sénateur Clarisse qu'il y a beaucoup de redondance et à la lourdeur administrative, je trouve on peut retravailler les différents éléments d'évaluation et donc pouvoir faire cette évaluation-là en-dehors d'un programme qui a besoin d'agrément. Pour l'ensemble des autres programmes, je pense que le CAQ pourra jouer ce rôle. Je suis membre du Comité d'assurance de la qualité, mais ce que je trouve là-dedans c'est qu'on évalue des programmes, des documents pêle-mêle de programmes qui ne sont pas forcément dans notre champ de compétence. Peut-être ce que je peux demander c'est une diligence, c'est de voir au niveau du CAQ on peut avoir des sous-divisions : sciences humaines, sciences pures et ainsi de suite ce qui fait que ce sous-comité peut se pencher lorsqu'il s'agit des demandes d'évaluation d'un programme. Cette personne \_\_\_ quant à envoyer ensuite acheminer des dossiers au niveau collégial pour qu'on nous prenne une décision. Donc voilà à peu près ma vision, mais ça serait vraiment bon qu'on ait un genre d'input de la qualité de nos programmes. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci. Hesam Esfahani.

**Esfahani :** Merci monsieur le président. Moi personnellement, je trouve cette nouvelle de laisser tomber la CESPМ c'est une bonne nouvelle surtout qu'à l'intérieur de l'université on a déjà comme le sénateur Coulibaly a mentionné le CAQ qui pourrait aussi jouer le rôle pareil que la CESPМ à l'extérieur. Pour répondre aux préoccupations de quelques de mes collègues concernant l'évaluation externe, je pense dans l'évaluation de chaque programme il y a toujours des recommandations de personnes externes des autres universités qui évaluent nos programmes donc ça ça pourrait répondre à mon avis à ces préoccupations. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires suite au rapport du recteur? Je n'en vois aucun.

### 13. Affaires nouvelles

**Président d'assemblée :** Parfait. On va passer au point 13, affaires nouvelles. Je peux vous dire qu'en juin, la réunion du Sénat n'aura pas lieu le 9 juin comme on avait prévu au départ, mais plutôt le 18 juin à 9 h donc si vous voulez noter ça. Donc la réunion de juin aura lieu le 18 à 9 h et elle sera à distance.

### 14. Prochaine réunion régulière : 8 mai à 9 h, en présentiel, au campus de Moncton

**Président d'assemblée :** Le point 14, la prochaine réunion ordinaire du Sénat sera le vendredi 8 mai, 2026 à 9 h, mais en présentiel cette fois-ci au campus de Moncton. Question de Jean-François Thibault.

**Thibault :** Merci monsieur le président. Je sais pas si je suis hors d'ordre, j'avais comme envie de poser ma question ou intervenir au début de la réunion lorsque la secrétaire générale parlait des lettres qui ont été reçues, la correspondance. Tous les membres du Sénat, je pense, ont reçu par courriel une lettre qui venait du UARD d'anglais. Évidemment, le décanat de la faculté n'était pas au courant de cette lettre-là et j'avoue avoir été surpris et assez désagréablement surpris par le contenu de la lettre, notamment les références aux étudiants et je me demandais ce qu'il en était des motifs ou les raisons et ainsi de suite autour de cette lettre-là. Merci.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci Jean-François. À titre de président du Sénat académique lorsque j'ai pris connaissance de la lettre, j'étais très inconfortable et je me suis posé beaucoup de questions sur le non-respect de l'éthique et du professionnalisme d'utiliser des citations de personnes étudiantes sans le consentement préalable. C'est une pratique particulièrement par des professeurs universitaires et on est soumis comme professeurs universitaires aux règles d'éthique des trois conseils. Même si ce n'est pas dans le cadre d'un programme de recherche, il y a quand même des principes d'éthique et donc j'ai demandé à ce que la personne retire les citations à moins d'avoir une permission écrite qui a été faite en bonne et due forme. Je vous rappelle que lorsqu'on veut utiliser des éléments d'un travaux ou qu'on veut utiliser des éléments qui appartiennent à une

personne, on se doit que la personne produise un consentement qu'on appelle éclairé et donc ça veut dire un consentement qui permet que la personne ait accès à l'information complète en quoi on va utiliser son information. J'ai donc demandé d'avoir « la preuve » qu'il y a eu une demande écrite qui a été faite. Suite à la réception de ces documents-là, il était rapidement constaté que l'information qui avait été soumise aux étudiants n'était pas conforme aux principes éthiques, que la personne doit avoir l'information, doit être claire, honnête, complète sur la nature, sur les démarches de l'utilisation, l'objectif qui était visé par l'utilisation de ces extraits-là et normalement ça aurait dû se faire en présentiel pour laisser la chance aux étudiants de poser des questions. Et à titre d'exemple, il y a un étudiant qui a répondu « bien je me souviens pas de ce que j'ai écrit, je vous donne la permission quand même » et le libellé faisait référence à est-ce qu'on peut utiliser un extrait de votre travaux pour une discussion sur les compétences linguistiques en anglais sans faire référence par exemple au fait que ça été mis dans le cadre d'une lettre qui va être soumise au Sénat dans un débat télévisé, dans un débat où le document va être public. Donc pour ma part, j'ai jugé qu'il y avait plusieurs bris au niveau de l'éthique et mon rôle en tant que responsable universitaire c'est de s'assurer du respect et de la confidentialité au niveau des étudiants. Et donc on a réitéré que la personne retire ces extraits-là et une fois retirés, la lettre sera soumise comme les autres lettres au niveau du Sénat et que si jamais ils veulent les utiliser bien ils devront prouver qu'ils ont fait due diligence en terme de respect des principes d'éthique et du principe des droits des étudiants à avoir toute l'information nécessaire avant de donner un consentement dans le cadre de cette demande-là.

**Thibault :** Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Mathieu Lang.

**Lang :** Je suis content que mon collègue apporte le point. Je veux pas élaborer longtemps, mais je veux juste rappeler à tout le monde que la salle de classe est une enceinte qui doit protéger les personnes étudiantes de faire des erreurs de bonne foi par un contexte d'apprentissage et que cette enceinte protectrice-là protège justement la prise de risque et d'ouvrir la porte, de faire une brèche dans cette enceinte-là, ça diminue la relation de confiance qu'il peut y avoir. Et donc moi ça m'a beaucoup choqué en ce sens-là notamment parce qu'il y avait des personnes étudiantes dont on pouvait facilement identifier le programme. Je vais m'arrêter là, mais j'ai vraiment trouvé ça déplorable pour tout le monde, il y a personne qui gagne avec cette action-là.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Lang. Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Juste pour renchérir, je serais tout aussi inconfortable si une personne étudiante prenait un texte d'un professeur ou un membre du corps professoral et le diffusait hors contexte. La relation de confiance va dans les deux sens. Qu'on déplore un état de la qualité et d'une norme ou d'une compétence c'est un fait, mais de ne pas pointer du doigt ou de ne pas identifier une personne ici, ça va en mon sens d'une évidence évidente. Je m'arrêterai là, mais on veut une relation de confiance envers nos étudiants donc montrons leur que nous on a très confiance et que eux peuvent nous faire confiance de la même manière.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Clarisse. Étienne Dako.

**Dako :** Merci monsieur le président. Je suis entièrement d'accord avec tout ce que les collègues ont dit précédemment, mais je voulais revenir avec un autre petit détail, je suis peut-être hors sujet aussi, mais c'est une requête. C'est que le Sénat on fait beaucoup de rencontres en ligne. Le format d'autrefois en présentiel je l'aimais beaucoup puis je voulais juste attirer l'attention pour dire qu'en présentiel le format est plus formel et puis il me semble qu'il y a un petit manque alors pensez-y comme il faut puis voilà.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup, c'est bien noté. Madame la secrétaire générale a peut-être une petite précision sur la voie pour acheminer de l'information au Sénat.

**Secrétaire générale :** En recevant la lettre, on s'est posé vraiment la question à savoir peut-être rappeler que habituellement des correspondances qu'on reçoit au Sénat académique sont adressées au recteur et vice-chancelier ou à titre de président du Sénat académique et traitées évidemment par le secrétariat général pour le dépôt sur DiliTrust. Alors un envoi massif comme ça qui arrive de l'externe ça nous préoccupe énormément. Ce n'est pas la voie normale, certainement pas une pratique de gouvernance qu'on encourage donc c'est juste un rappel que ça serait vraiment vraiment approprié d'acheminer les correspondances au bureau du recteur via le secrétariat général. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour cette précision et merci beaucoup pour vos commentaires.

## 15. Clôture

**Président d'assemblée :** Le dernier point c'est la clôture de la réunion donc merci beaucoup pour votre participation et je vous souhaite une très belle fin de semaine.